**Prestations de** **Tierce maintenance applicative (TMA) et maintien en condition opérationnelle (MCO) de la plateforme Annuaires**

**Annexe 2 à l’Acte d’engagement relative aux clauses sociales**

Le titulaire,

représenté par : Nom du signataire

Prénom

Qualité

* Déclare avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et notamment son article 10.9.2 relatif à l’action obligatoire d’insertion uniquement pour l’accord-cadre.
* S’engage à réserver, dans le cadre de l’exécution du marché, un nombre d’heures de travail au moins égal à celui indiqué à l’article 10.9.2 du CCAP à des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.
* **S’engage à réaliser…. XX…. heures supplémentaires par année d’exécution par rapport au nombre d’heures minimum à réaliser indiqué à l’article 10.9 du CCAP soit 840 heures par année d’exécution.**

**Il s’agit d’heures valorisées au titre du critère « Performance sociale ».**

**En cas d’absence d’un nombre d’heures, il sera retenu le chiffre zéro.**

**En cas de plusieurs nombres d’heures mentionnées, le nombre d’heures le plus bas sera retenu.**

**Le nombre d’heures supplémentaires pour toutes les années d’exécution doit être ainsi identique.**

* S’engage à prendre l’attache de l’EPEC, facilitateur désigné par le pouvoir adjudicateur, afin de préciser ou de définir les modalités de mise en œuvre des clauses sociales. Un plan d’action prévisionnel devra être élaboré à cet effet et validé par l’EPEC.
* S’engage à fournir, à la demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai qui lui sera imparti, toutes informations utiles à l’appréciation de la réalisation de l’action d’insertion.

**La signature de l’Acte d’engagement au stade de l’attribution vaut engagement par le Titulaire de la bonne exécution de la présente annexe.**

Fait à ……………………………………. Le ……………………